

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES
CONVENTION D'ETUDE**

**FORBACH - Carreau Simon I et II - Requalification - E
P09RP70M048**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du carreau Simon I et II situé sur le territoire communal de Forbach afin de créer un pôle culturel au sein d'un parc transfrontalier associant loisir, événementiel, paysage, mémoire industrielle et développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude technique sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20 % par la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

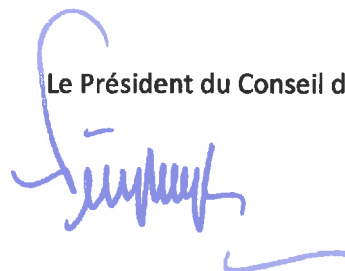
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER